

## COMPT E R E N D U

de l'assemblée générale extraordinaire de la section locale 470 du SEFPO du 21 septembre 2004 à 16 h 00, à la pièce C-2070, salle du Conseil d'administration de *La Cité collégiale*.

### **1. APPEL À L'ORDRE**

Le quorum étant constaté, le président, Fernand Bégin, déclare la séance ouverte à 16h10. Il souhaite la bienvenue aux membres du personnel scolaire.

Le président informe les membres que la réunion a été appelée principalement pour finaliser le processus d'élection d'un représentant du personnel scolaire au C.A. de La Cité collégiale. Il donne l'historique de la démarche qui a été mise en place et son importance.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par Jean Marcel Lemoëligou et appuyé par Chantal Morasse** que l'ordre du jour soit adopté

**Adopté.**

### **3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 3 MAI 2004 ET DU 25 AOÛT 2004:**

**Il est proposé par Nicole Lacelle et appuyé par Julien Cota** de reporter l'adoption des différents comptes rendus à la prochaine réunion de l'assemblée générale ordinaires des membres.

**Adopté**

### **4. AFFAIRES DÉCOULANT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 3 MAI 2004 ET DU 25 AOÛT 2004:**

Le serment d'office pour les nouveaux représentants syndicaux aura lieu à la prochaine réunion du CEL.

Une lettre de remerciement à Jacques Surprenant, pour le remercier de ses services comme représentant syndical sera envoyée dans les jours à venir.

L'échantillonnage des membres du personnel scolaire qui ont accepté de tenir un journal sur leur charge de travail constituent, en nombre, un échantillonnage d'environ 25% des membres, ce qui dépasse de 5 fois le nombre requis à l'échelle du réseau des collèges. Le président remercie tous ceux et celles qui se sont portés volontaires et indique que cet échantillonnage montre bien que les professeurs ont su relever le défi, celui de présenter un vaste échantillonnage à l'image du plus gros collège de langue française de la province.

Le professeur Jean Marcel Lemoëligou a fait un excellent travail sur un programme pour informatiser l'information que l'on recueille dans le journal sur la charge de travail. Le niveau provincial a été informé de ce programme et nous espérons qu'il pourrait servir au groupe du syndicat qui fait le travail.

Au début de la cueillette des données, les professeurs n'écrivaient pas tout le travail effectué. Les membres s'ajustent et font plus attention. Sonia Fecteau assure un suivi dans ce dossier et nous la remercions.

Ce point est à l'ordre du jour au 7,2.

Pour ce qui est de l'augmentation des frais de stationnement pour faire suite à la demande des membres lors de la réunion du 25 août 2004, un grief collectif a été déposé. L'augmentation de 8% a fait réagir le personnel scolaire. Ils se demandent combien des argents, qu'ils paient pour le stationnement, sont versés dans les frais généraux du collège.

Un professeur pose la question de comment se fait-il que les personnes qui prennent le stationnement doit verser de son argent dans les frais généraux du collège tandis que d'autres n'ont pas à le faire.

Un autre professeur parle du document que le personnel reçoit sur les comparaisons de frais de stationnement avec les autres institutions. Il demande que si le collège veut faire des comparaisons il serait peut-être opportun que le collège se penche aussi sur les alternatives qui sont disponibles aux institutions, tel le transport en commun. Le collège Algonquin et l'Université d'Ottawa sont desservies par le transit, tandis que La Cité collégiale n'a qu'un autobus qui se rend au collège et que, par conséquent, les membres sont plus dépendants du service de stationnement.

Une des demandes du grief collectif est d'avoir accès aux contrats entre Leroux et Associés et La Cité collégiale et de voir l'ensemble des

documents régissant le service de stationnement.

## **5. RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE:**

La trésorière donne un bref compte rendu de l'état des finances.

**Il est proposé par Chantal Morasse et appuyé par Régnald Ayotte, que le rapport soit reçu.**

**Adopté**

## **6. ÉLECTIONS:**

**Il est proposé par Allain Poirier et appuyé par Michel Singh** que Nicole Lacelle soit élue pour un mandat de trois ans au Conseil d'administration de La Cité collégiale.

**Adopté unanimement**

## **7. QUESTIONS PRINCIPALES**

### **.1 Négociations provinciales (G8) et sondage (questionnaire)**

Selon la lettre d'entente sur le Groupe de travail sur la charge de travail un comité composé de trois membres du syndicat et trois membres par le Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges a été formé. Présentement ce comité ne semble pas bien fonctionner, les parties n'étant pas en mesure de s'entendre sur le libellé d'un questionnaire de rétroaction. Pour sa part le syndicat procédera à l'administration d'un questionnaire de rétroaction. Une firme sera embauchée par le syndicat pour administrer le questionnaire et faire la compilation des résultats. Il est à souhaiter que la partie patronale accepte de participer à cette cueillette des informations.

### **.2 Journal de charge de travail (échelle locale et échelle provinciale)**

Le Journal de la charge de travail est une initiative de la partie syndicale afin d'amasser le plus d'information possible sur la réalité du personnel enseignant. Nous avons une très bonne participation ici au collège.

Il est certain qu'idéalement, il aurait été intéressant d'avoir commencé la cueillette des données avant le début des vacances afin de refléter

tout le travail qui est fait durant la période des vacances. Il y a peut être une possibilité de récupérer cette information en faisant continuer la cueillette des informations durant la prochaine année.

### **.3 Inscriptions et publicité en matière de recrutement**

Suite à quelques expériences de professeurs, certains se demandent si la communauté a un vrai portrait des cours qui sont offerts à La Cité collégiale. Souvent l'impression que laisse la publicité dans la communauté est celle que La Cité collégiale est un collège de programmes fastrack, qu'il n'y a pas d'autres programmes. Selon les professeurs, cette perception ne doit pas aider dans le recrutement pour les programmes à temps complet. Il faudrait greffer à la publicité fastrack qu'il y a d'autres programmes ou alternatives disponibles à La Cité collégiale. De plus, il serait important de s'assurer que la publicité ne devient pas un combat ou une rivalité entre les différents secteurs.

Un professeur se rappelle qu'il y a quelques années la présidente avait bien accueilli l'idée qu'un comité consultatif de professeur soit mis sur pied pour aider le secteur Communication et marketing dans ses efforts de promotion. Depuis ce temps l'idée semble avoir tombé dans les craques et il serait peut être temps que le collège y pense sérieusement.

Le syndicat déplore la situation suivante, qu'il qualifie de lamentable. En effet, il appert que des élèves ont appris le jour même des activités d'accueil que leur programme avait été annulé, Ceci est un exemple de publicité négative qui est loin d'aider le collège. Toute la publicité qui entoure cette situation ne peut que ternir l'image que se feront les futurs étudiants enclins à considérer ce programme. Annoncer aux étudiants l'annulation de leur programme à cette date tardive est bien trop tard et tout à fait inapproprié.

À la fin de l'année scolaire 2003-2004, ce programme avait amplement de personnes qui y avaient indiqué leur premier choix. Comment peut-on expliquer qu'à la fin du mois d'août il n'y a pas assez de personnes pour partir le programme ? Un professeur explique que dans le passé, les coordonnateurs avaient en plus des statistiques du collège les données provenant du SACO pour avoir une meilleure idée des vrais "premier choix". Cette information pourrait être utile aux coordonnateurs pour fins d'analyse et de prévisions pour leur programme.

**Il est proposé par Réneald Ayotte et appuyé par Alain Poirier**

qu'on rende disponible aux coordonnateurs de programme, dans les statistiques d'admission du collège, les données du SACO, cela pour avoir un meilleur portrait de la réalité.

### **Adopté unanimement**

#### **.4 Horaires d'enseignement (article 11,02 A )**

Suite à des complications avec le logiciel, les professeurs n'ont pas reçu leur horaire deux semaines avant le début du semestre comme le prévoit la pratique établie. Lorsque le syndicat a été approché par le collège nous leur avons demandé que les professeurs reçoivent au moins leurs horaires par courriel à la maison durant l'été.

Certains professeurs se plaignent qu'ils ont eu beaucoup de problème avec leurs horaires. Beaucoup de programmes ont du refaire les horaires car ils ne respectaient pas certaines contraintes. Les directions ont laissé savoir aux professeurs qu'une des raisons pour les problèmes était que le collège avait procédé de façon différente dans la préparation des horaires. Par le passé les coordonnateurs remettaient des plages horaires pour leur programme et ceux-ci étaient rentrés dans le programme informatique. Cette année, aucune de ces plages horaires ont été acceptés.

Les problèmes avec les horaires, tels des étudiants qui sont au collège pendant 11 heures de temps pour 9 heures de cours n'aideront pas aux Indicateurs de rendement qui sont chers à l'administration. Ce genre d'horaire n'aidera pas la rétention des étudiants.

Un professeur se demande si une partie du problème n'est pas dû au fait que certains locaux sont réservés par le secteur IDM, ce qui diminue le nombre de classe disponible pour le secteur enseignement.

#### **.5 Types d'évaluation (11.01 E1 et E2) et définition de classe (professeur)**

La question est de savoir si les professeurs ont le choix du type d'évaluation pour les cours qu'ils enseignent. Certains professeurs se font dire qu'ils devraient se servir de tel type d'évaluation pour rencontrer tel facteur hybride d'évaluation. Ce type de fonctionnement ne permet pas au professeur de choisir, de droit, ce qui est approprié pour rencontrer les exigences du marché du travail et les besoins des étudiants.

Présentement, le langage de la convention collective n'est pas très claire sur le sujet et la définition de classe des professeurs, qui date de 1975, n'aide pas.

Les professeurs sont d'accord qu'il faudrait un ménage dans cette question. Le syndicat s'engage à faire un suivi sur la question.

## **8. AUTRES QUESTIONS**

Sans objet

## **9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Une proposition de levée de l'assemblée est amenée par Julien Cota et appuyée par Alain Poirier.

### **Adopté**

La levée de l'assemblée à lieu à 17h25.